

## PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD ( PNMO ) IMPACTS SUR LE SECTEUR DES TROIS-LACS

Selon le document d'information sur le projet de modification de la limite du PNMO, la mission de la politique sur les parcs nationaux du Québec sont :

- 1- Poursuivre le développement du réseau des parcs
- 2- Assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager
- 3- Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités

Le point numéro 1 implique de mettre en place des infrastructures **coûteuses\*** : passerelles, tunnels, stationnements, camping, chalets, refuges, chemins d'accès, navette électrique, borne de recharge, toilettes, bornes de paiement, escalade, aire de jeu, tour d'observation, mise à niveau des chemins d'accès, piste cyclable, trottoirs de bois, signalisation, affichage...

Ce qui va à l'encontre des points 2 et 3.

\*Selon les plans concepts préparés par EXP pour la passerelle de la rivière aux Herbages et la traverse souterraine sur la route 220 près du marais du lac Brompton, une évaluation d'avant-projet a été produite afin de donner une première évaluation des coûts aux fins budgétaires pour les travaux de construction (excluant les taxes) et les honoraires professionnels. Le montant des travaux serait de l'ordre de 1 900 000 \$ et les frais d'honoraires professionnels seraient de l'ordre de 300 000 \$. (DA35 page 41 )

Faire un stationnement pour 100 voitures par lequel l'accès va se faire principalement par le chemin des Bûcherons est inapproprié. Guidés par leur GPS, certains vont emprunter le chemin Simoneau, le chemin Simard et le chemin de la Rive pour arriver au P5.

Bruit, poussière, achalandage, émissions des GES, sécurité...ne semble pas avoir été pris en compte.

Le projet compte ajouter 787 nouvelles places de stationnement si on exclu les 100 du P5.

Il semble que ce soit plus que suffisant.

Le PNMO est déjà le parc le plus fréquenté, soit 1.3 million en 2021-2022 et on anticipe 100 000 visiteurs de plus.

On se doit de souligner que la pandémie a largement contribué à l'augmentation de la fréquentation des parcs. Si cette tendance ne se maintient pas, toutes ces infrastructures ne serviront à rien. Tout ça va à l'encontre des points 2 et 3.

Tel que mentionné dans le document (DT2), le chemin des Bûcherons est parsemé de nids de poule, ventres de bœuf, plusieurs courbes à 90 degrés, fossés de 10 à 12 pieds...

La SEPAC mentionne qu'il n'y a rien de prévu pour assurer la sécurité des visiteurs puisque ce chemin n'appartiendra pas au parc. La loi 6 sur les parcs \* ( loi fourre-tout ) est encore une fois évoquée soit pour la mise à niveau du chemin si nécessaire, son entretien ou encore mettre de l'affichage.

\*Le ministre peut, dans un parc, autoriser ou effectuer tous travaux d'entretien, d'aménagement et d'immobilisation susceptibles de maintenir ou d'améliorer la qualité du parc. Il peut également, sous réserve des dispositions légales applicables, autoriser ou effectuer de tels travaux à l'extérieur d'un parc en autant qu'ils sont nécessaires aux opérations de celui-ci.

Le stationnement P5 prévu dans l'ancienne carrière suppose du dynamitage et du déboisement. Les impacts sur la faune et la flore ne semblent pas avoir été considérés, ce qui va à l'encontre du point 2.

Il existe déjà un stationnement municipal au coin de la route 220 et du chemin des Nénuphars. Pour rejoindre le chemin des Bûcherons, c'est un tracé de +/- 4.2 kilomètres. Ce qui prend 45 minutes à pied ou 15 minutes à vélo jusqu'au stationnement de la carrière. À partir de là, plusieurs kilomètres de randonnée sont offerts par les Sentiers de l'Estrie.

Selon le PR3.1 page 14, il y a 13.7 km de Sentier de l'Estrie dans la zone Brompton.

Toujours sur le chemin des Bûcherons, il est prévu d'y aménager 5 emplacements de camping rustique ainsi que 2 refuges, sans eau potable. Il y est question d'aires de repos et de toilettes sèches. Ces installations impliquent du déboisement et de la construction. Il y a aussi des risques de pollution par les déchets des visiteurs, des feux de camps, des dangers d'incendie, des chiens, de l'accroissement d'animaux nuisibles tel que les rats laveurs et autres rongeurs.

Selon les données du DA11 fait par RCGT, le nombre d'emplacements de camping de la zone périphérique est de 5555 places dont 442 appartiennent au PNMO. Sur 39 sites de prêts-à-camper, 22 appartiennent au PNMO et ce, sans compter les nouvelles places que la SEPAC compte aménager. Cela ne tient pas compte non plus des autres offres d'hébergements existantes tel que : auberges, B&B, chalets, hôtels, motels, appartements, villégiature Jouvence...

La SEPAC compte offrir +/- 300 places d'hébergement. Pavillon, camping, chalets, refuges, prêts-à-camper, camping rustique. C'est une concurrence déloyale envers les propriétaires de camping ou autre forme d'hébergement privé.

Alors pourquoi dépenser temps, argent et énergie pour ajouter quelques places au Mont des Trois-Lacs.

Une traverse est prévue sur la route 220 au sud du lac Brompton ( traverse 1 )

Dans le rapport d'EXP DA35 page 8, dans l'éventualité d'une fermeture temporaire de celle-ci, un chemin de détour a été identifié.

En partant du chemin Simard jusqu'à la jonction du Chemin Alfred-Desrochers coin 220, c'est un détour de 44 km, alors que pour se rendre au même endroit, c'est habituellement 13.5 km.

Si on considère 30.5 km de plus à parcourir, en supposant une consommation d'essence de 15 litres au 100 km à 1.57\$ du litre, c'est 14.36\$ pour un aller-retour X 5 jours semaine X 4 semaines de fermeture, c'est donc 287\$ de plus qu'on devra déboursier !

Est-ce que la loi 6 des Parcs va nous dédommager individuellement pour les coûts supplémentaires ?? Permettez-nous d'en douter.

Une grande majorité des résidents du secteur des Trois-Lacs sont des gens qui ont fuis la ville pour s'installer paisiblement en milieu forestier pour la tranquillité et se rapprocher de la nature.

On s'entend que de les envahir en prétextant mettre en valeur le territoire et de le rendre accessible à la population est un non sens et va encore à l'encontre du point 3 de la mission.

Depuis novembre 2019, des organismes ont été rencontrés par le MELCCFP et la SEPAC.

L'Association des Riverains de la Chaine des Lacs ( ARCDL ) n'a jamais eu vent de ces rencontres. Semble-t'il que nous ne faisons pas partie du projet alors que nous serons directement touchés par le P5 et toutes les installations prévues. Ce n'est que 4 ans plus tard qu'on nous en informe et que l'on peut enfin participer aux échanges.

On nous met devant le fait que plus de 30 millions ont déjà été dépensés pour des expropriations, achats de terrains, études ...

## IMPACTS SUR LES TROIS-LACS

7 lacs ont été étudiés par la SEPAC, cependant elle n'a pas inclus les Trois-Lacs dans son étude : soit les lacs Simoneau, Bran de scie, et des Monts puisqu'ils ne feront pas partie du parc. Pourtant, ils seront directement touchés par l'achalandage. Leur accès se fait uniquement par les propriétés riveraines ou par le lac des Monts. L'accès du lac des Monts est étroit et il n'y a pas d'endroit pour se stationner sans nuire aux résidents. Aucune mesure n'est prévue afin d'en limiter l'accès par les visiteurs avec leurs propres embarcations. Aucune action n'est prévue non plus pour contrer la prolifération du myriophylle car il n'y a pas, et n'aura pas, de station de lavage.

Selon le rapport PR3.1 La présence du myriophylle est concentrée dans les régions où la navigation de plaisance est populaire. Le transport de fragments de la plante par les embarcations de plaisance serait probablement le principal facteur de dispersion de l'espèce d'un lac à l'autre.

Cette fragmentation peut être le résultat du passage d'embarcations dans les herbiers. Les fragments qui se déposent au fond de l'eau peuvent prendre racine et engendrer de nouveaux herbiers.

On mesure davantage les impacts du myriophylle à épis sur la villégiature et sur l'économie. Les plans d'eau où il s'installe massivement deviennent moins intéressants pour la baignade et la navigation (Lavoie, 2019).

### Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

La pratique d'activités dans les herbiers par les usagers des plans d'eau peut aussi contribuer à la fragmentation des tiges. Le courant, les embarcations, les remorques et tout autre matériel peuvent transporter les fragments de tiges vers de nouveaux secteurs et de nouveaux plans d'eau.

Toutefois, il devient un cauchemar pour les riverains et les plaisanciers habitués à profiter des plans d'eau. La présence du myriophylle à épis peut aussi entraîner **une dévaluation de certaines propriétés** aux abords de lacs ou de cours d'eau infestés par la plante exotique.

Source : Radio-Canada 16-01-2021

Claude Lavoie nous le rappelle, le myriophylle, ce n'est pas juste un problème biologique. C'est un problème qui a une dimension à la fois sociologique, économique et politique.

DA7 datée du 20 mai 2022, M.Lavoie écrit : que la fragmentation causée par les embarcations, motorisées ou non, est **probablement** marginale.

Que c'est-il passé depuis 2021 pour que M.Lavoie change d'idée en 2022 ?

## IMPACTS SUR LA FAUNE

Le secteur du Mont des Trois-Lacs est un endroit très prisé pour les chasseurs de chevreuil, de dindons sauvages, situé en zone 6 ( MFFP )

L'interdiction de chasser sur les territoires de la SEPAC a un impact important sur l'équilibre écologique. La chasse permet de réguler les populations animales, de maintenir l'équilibre fragile des espèces et leur diversité.

La chasse au chevreuil limite la surpopulation, réduit les accidents de la route, la nuisance pour les agriculteurs, réduit la perte de végétaux : feuillage, herbe, graminées, petits fruits, champignons...

La chasse au dindon sauvage régularise aussi leur population. Le dindon se nourrit de grenouilles, salamandres, vers, insectes. Il envahit les champs de maïs, les vergers, les vignobles... Il contribue aussi aux accidents de la route.

Le fait d'empêcher la chasse entraîne une perte de revenus à ceux qui louent leurs terres.

**L'homme est leur principal prédateur qui régularise leur nombre.**

Dans le document PR3.1, état des connaissances de 183 pages, on retrouve seulement 2 lignes ( page 118) qui mentionne le cerf de virginie et aucune information sur le dindon sauvage qui pourtant peuplent le territoire de façon importante.

Sur la carte 18 page 120, il semble que le cerf et le dindon ne sont pas des éléments fauniques d'intérêt puisqu'ils n'y sont pas mentionnés malgré le fait qu'ils sont d'un très grand intérêt pour les chasseurs.

La destruction ou la modification du territoire joue un rôle très important en ce qui a trait à la biodiversité. Le castor supporte la création et le maintient des milieux humides comme les marécages et les tourbières.

Dans la rivière aux Herbages, près du lac des Monts, un couple de harard vient chaque année y faire son nid et y élever son ou ses oisillons.

Les habitats fauniques protégés : On trouve sur le territoire à l'étude cinq habitats fauniques protégés.

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune stipule que « nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat ».

Les habitats en question sont trois habitats du rat musqué, une aire de concentration d'oiseaux aquatiques et une héronnière.

## IMPACTS SUR LA FLORE

Selon le même rapport, plusieurs sites, même s'ils ne sont pas classés en tant qu'EFE (écosystème forestier exceptionnel) sont tout de même reconnus par le MFFP comme ayant une valeur analogue.

C'est le cas du secteur du Mont des Trois-Lacs qui est aussi considéré comme forêt refuge. Les forêts refuges : écosystèmes abritant une ou plusieurs espèces végétales en situation précaire (menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable). ( tableau 21 page 83)

4.2.4 On entend par « espèces en situation précaire » les espèces désignées menacées, vulnérables, vulnérables à la cueillette ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, au regard de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec, de même que les espèces préoccupantes, menacées ou en voie de disparition ( dont le ginseng à cinq folioles ), désignées par la Loi sur les espèces en péril du Canada.

Les inventaires menés jusqu'à maintenant sur le territoire à l'étude ont révélé la présence de 5 espèces menacées, 1 espèce vulnérable, 9 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et 6 espèces vulnérables à la cueillette (tableau 22)

Autres milieux humides : D'autres milieux humides importants sont présents sur le territoire à l'étude, mais n'ont été caractérisés que sommairement. Mentionnons les suivants :

- **Le milieu humide situé au sud du mont des Trois Lacs (16 ha);**
- **Le milieu humide situé entre le mont des Trois Lacs et le mont Cathédrale (4 ha)**

## CONCLUSION

Pour tous les motifs décrit dans ces pages, **il n'y a pas d'acceptabilité sociale** pour les résidents du secteur du chemin des Bûcheron. Nous refusons le P5, l'accès au P5 par le chemin des Bûcherons, les refuges, les emplacements de camping, les toilettes et tout ce qui vient avec. Tout ça ne nous causera que perte de jouissance des lieux, perte de sécurité, de tranquillité. Perte de diversité de la faune et de la flore, ainsi que la contamination de nos lacs.

*Je cite M.Alain Thibault (DT1, page 20)*

*Donc, c'est pour ça qu'on a une certaine marge de manœuvre au niveau des zones d'ambiance et de services.*

Nous demandons donc au BAPE, au MELCCFP, à la SEPAC de nous retire de la zone d'agrandissement du parc qui est située à l'entrée no 6, jusqu'à l'entrée no 3.

**LA MEILLEURE FAÇON DE PROTÉGER LA NATURE N'EST PAS DE DÉVELOPPER UN PARC AVEC  
DES INFR ASTRUCTURES :  
C'EST DE LA LAISSER À SON ÉTAT NATUREL !**

Sonya Guay  
Chemin Simard